

**RESSOURCES SIRIOS INC.**

1400, rue Marie-Victorin, bureau 210, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec J3V 6B9

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DES ACTIONNAIRES****Aux actionnaires de Ressources Sirios Inc. :**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (l'« *Assemblée* ») des porteurs d'actions ordinaires (les « *Actions ordinaires* ») de Ressources Sirios Inc. (la « *Société* ») se tiendra dans un format hybride, en personne au 1400, rue Marie-Victorin, bureau 210, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec J3V 6B9, et au moyen d'une web émission en direct. Pour participer à la web émission, les actionnaires de la Société sont invités à s'inscrire à l'avance à l'Assemblée au lien suivant : https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_Zn0FheZNOsGQcreY_0I3TA.

Cette Assemblée se tiendra le mercredi 27 novembre 2024, à 9h30 (heure de l'Est), aux fins suivantes :

1. soumettre aux actionnaires les états financiers annuels de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 et le rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant;
2. élire chacun des administrateurs de la Société pour la prochaine année;
3. nommer Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en tant qu'auditeur externe de la Société et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. étudier et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution (dont le texte est reproduit à la rubrique *Ratification et confirmation du régime d'options d'achat d'actions de la Société* de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe (la « *Circulaire* »)) concernant la ratification et la confirmation du régime d'options d'achat d'actions de la Société, comme il est décrit plus en détail dans la Circulaire; et
5. examiner toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La Circulaire et le formulaire de procuration pour l'Assemblée joints au présent avis apportent des renseignements complémentaires sur les questions qui seront traitées à l'Assemblée et, à ce titre, fait partie intégrante du présent avis.

Saint-Bruno-de-Montarville, Québec
Le 10 octobre 2024

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Dominique Doucet
Dominique Doucet, Président et Chef de la direction

La Société tiendra l'Assemblée dans un format hybride, qui se déroulera en personne au 1400, rue Marie-Victorin, bureau 210, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6B9, et au moyen d'une web émission en direct pour laquelle les actionnaires de la Société sont invités à s'inscrire à l'avance au lien suivant : https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_Zn0FheZnQsGQcreY_0I3TA.

Les actionnaires auront une chance égale de participer à l'Assemblée grâce à ce format hybride, quelle que soit leur situation géographique. Comme toujours, nous encourageons les actionnaires à exercer avant l'Assemblée les droits de vote rattachés à leurs Actions ordinaires.

Les actionnaires de la Société dont les Actions ordinaires sont inscrites au registre de la Société à leur nom peuvent exercer leur droit de vote en assistant à l'Assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote.

Si vous ne pouvez assister personnellement à l'Assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint. Pour pouvoir être utilisées lors de l'Assemblée, les procurations doivent être reçues par l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société au plus tard à [9]h30, le [25 novembre 2024] ou au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure fixées pour la reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou de report par (i) la poste, à l'adresse suivante : Compagnie Fiducie TSX, 100, rue Adelaïde Ouest, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1; (ii) par télécopieur au 416-595-9593 ; (iii) en votant en ligne sur le site internet suivant : www.voteproxyonline.com; ou (iv) par numérisation et transmission par courriel à l'adresse : tsxtrustproxyvoting@tmx.com.

Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, mais que vous en êtes le propriétaire véritable, veuillez suivre les instructions à cet effet contenues dans la Circulaire.

Notification et accès

La Société utilise les procédures de notification et d'accès (les « **Procédures de notification et d'accès** ») prévues par le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* et le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, pour la distribution de documents relatifs aux procurations aux Actionnaires inscrits et véritables, y compris ses états financiers annuels pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 et les rapports de gestion s'y rapportant. Les Procédures de notification et d'accès sont un ensemble de règles qui permettent aux émetteurs assujétis de publier des versions électroniques des documents relatifs aux procurations (y compris les circulaires d'information de la direction) par l'intermédiaire du système SEDAR+ et d'un autre site Web, plutôt que d'envoyer des copies papier de ces documents aux Actionnaires. Les Actionnaires recevront tout de même un avis de convocation et un formulaire de procuration.

Les Actionnaires qui ont des questions sur les dispositions relatives aux Procédures de notification et d'accès peuvent contacter la Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-866-600-5869 ou par courriel à tsxtis@tmx.com. Les Actionnaires peuvent choisir de recevoir un exemplaire imprimé de la Circulaire en contactant la Compagnie Trust TSX au numéro sans frais 1-866-600-5869 ou par courriel à tsxtis@tmx.com. Des copies électroniques de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire de la Circulaire et du formulaire de procuration peuvent être consultées sur le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de Compagnie Trust TSX à l'adresse <https://docs.tsxtrust.com/2443> à compter du 25 octobre 2024. La Société n'utilisera pas la procédure connue sous le nom d'« assemblage » en lien avec l'usage des Procédures de notification et d'accès. Il y a assemblage lorsqu'un émetteur assujéti utilisant les Procédures de notification et d'accès fournit un exemplaire imprimé de la Circulaire à certains Actionnaires avec le dossier de notification. En ce qui concerne l'Assemblée, tous les Actionnaires recevront les documents requis en vertu des Procédures de notification et d'accès, qui ne comprendront pas d'exemplaire imprimé de la Circulaire.

Veuillez lire attentivement et intégralement la Circulaire avant de voter, car elle a été préparée pour vous aider à prendre une décision éclairée sur les questions à trancher. La Circulaire est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Afin de s'assurer qu'un exemplaire imprimé de la Circulaire puisse être remis à l'Actionnaire qui en fait la demande à temps pour qu'il puisse l'examiner et renvoyer un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration avant la date limite, il est fortement recommandé à l'Actionnaire de s'assurer que sa demande est reçue au plus tard le 18 novembre 2024, à 17 h (HNE).